

Fiche de poste

Post-doctorat sur les proches aidants

DREES et IPP (Paris School of Economics)

Sujet

Les proches aidants sont les personnes qui aident un proche (membre de la famille, ami, voisin...) en raison de son état de santé, de son âge ou d'un handicap, que ce soit dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral.

L'objectif du projet dans lequel s'inscrit le travail du-de la post-doctorant-e est d'éclairer les profils et situations de ces personnes et les conséquences du statut d'aidant sur leur situation socioéconomique et leur santé. L'enjeu est d'apporter toute l'information susceptible de guider au mieux la décision publique sur les besoins d'aide et de mettre en lumière les situations et les configurations d'aide les plus à risque, auxquelles les politiques publiques devraient être particulièrement attentives.

Contexte

L'Institut des politiques publiques (IPP) a développé une expertise sur le thème des personnes âgées dépendantes depuis 2015 et est engagé dans plusieurs travaux de recherche sur la perte d'autonomie et l'identification des proches aidants. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en tant que service statistique des ministères chargés de la santé et des affaires sociales, travaille depuis longtemps sur le sujet des aidants et met en place régulièrement des outils d'observation sur la thématique : volets aidants de l'[enquête Handicap-Santé](#) de 2008, des [enquêtes Capacités, Aides et REssources des seniors \(CARE\)](#) de 2015-2016 et du [dispositif d'enquêtes Autonomie](#) de 2021-2025.

Afin de mutualiser leurs expertises, l'IPP et la DREES ont réalisé [un premier partenariat](#) en 2021-2023 autour d'un projet de recherche intitulé « Les proches aidants : typologie, diversité des situations et des impacts » qui a permis la réalisation d'études importantes, dont certaines sont déjà publiées et d'autres sont en voie de l'être. L'IPP et la DREES souhaitent renouveler leur collaboration autour d'un nouveau projet de recherche intitulé « **Approfondir la connaissance sur les proches aidants** ».

Les deux éléments de contexte suivants rendent en effet particulièrement opportun la poursuite de ce partenariat.

- D'une part, les résultats du premier volet « Aidants » du dispositif d'enquêtes Autonomie devraient être prochainement disponibles. En 2021, la mise en place du dispositif Autonomie avait démarré avec la réalisation de l'enquête Vie quotidienne et santé. Outre les enseignements qu'elle a apportés sur la prévalence du handicap au sein de la population vivant en logement ordinaire et sur le nombre de personnes déclarant être proches aidants, y compris parmi les enfants, cette enquête a servi de filtre pour réaliser l'année suivante une enquête ciblée sur des personnes handicapées ou en perte d'autonomie vivant à domicile, suivie d'une enquête auprès des aidants informels déclarés par ces personnes. Cette dernière enquête a pour objectif de mesurer l'aide apportée par les proches aidants, ainsi que les conséquences de l'aide sur leur vie. Les thèmes suivants sont abordés : aide apportée, santé et vie de l'aidant, autres personnes aidées, famille, emploi. À terme, l'enquête en ménage sera complétée par des enquêtes en établissements avec également des volets « Aidants ». Les données des enquêtes seront par ailleurs enrichies de données sociofiscales et de données de santé grâce à des appariements avec des bases de données administratives.
- D'autre part, le Gouvernement a lancé le 6 octobre 2023 une [nouvelle stratégie nationale de mobilisation et de soutien pour les aidants](#) pour la période 2023-2027, qui fait suite à la première stratégie nationale qui s'est déroulée de 2020 à 2022. Il y a ainsi à nouveau l'opportunité de pouvoir alimenter cette stratégie de chiffres et analyses récents pendant son déroulement, voire de cibler certaines études pour éclairer au mieux les axes spécifiques de cette stratégie.

Travaux attendus

Le/la post-doctorant.e. sera entièrement mobilisé.e sur le projet de recherche « **Approfondir la connaissance sur les proches aidants** ». Ce dernier comprend deux grands axes, qui pourront être approfondis ou enrichis de propositions émanant de la DREES, de l'IPP ou du/de la post-doctorant.e lui/elle-même, au cours du projet.

1/ Mobiliser au mieux les résultats des volets Aidants du dispositif d'enquête Autonomie

Dans les deux ans du projet, on devrait disposer du volet Aidants de l'enquête Ménages, du résultat de l'appariement de ce volet avec les données sociofiscales et les données de santé et du volet Aidants de l'enquête Établissements. Trois études sont ainsi envisagées au fur et à mesure de la

disponibilité des données : une étude basée sur le volet Aidants de l'enquête Ménages avant mariages, balayant les différentes thématiques abordées dans le questionnaire, un dossier plus complet mobilisant l'apport de connaissance permis par les mariages, une étude basée sur le volet Aidants de l'enquête Établissements avant mariages.

2/ Étudier de manière approfondie la question de la santé des aidants

Les questionnements sont forts sur la santé des aidants. Quel impact de l'aide apportée sur la santé des aidants selon la situation d'aide ? Quelles sont les situations les plus à risque ? Comment éclairer l'action publique sur cette thématique ? Pour aller aussi loin que possible sur ces questions, on mobilisera d'une part le dispositif d'enquêtes Autonomie qui permet de distinguer très finement les situations d'aide, en faisant de la santé un des axes des trois études évoquées, d'autre part l'enquête santé européenne (EHIS) de 2019 qui permet de comparer l'état de santé des proches aidants à celui de la population générale et dont l'exploitation fera l'objet d'une quatrième étude. Il s'agira de voir comment tirer le meilleur parti de ces sources pour lever la difficulté méthodologique de dégager des effets de causalité et cerner les risques les plus importants et les populations les plus à risque.

Organisation du travail

Le.e post-doctorant.e bénéficiera de la double expertise de l'IPP et de la DREES, en étant intégré à la fois au pôle « santé et autonomie » de l'IPP et au bureau « jeunesse et famille » de la Drees. Il.elle sera accueilli.e physiquement à la DREES. Certaines études pourront être réalisées en collaboration avec d'autres membres du bureau « jeunesse et famille » de la DREES. Un groupe de travail DREES-IPP se réunira par ailleurs régulièrement (trimestriellement par exemple). Il permettra de faire le point sur l'avancée du projet et d'échanger collectivement sur les résultats. Des résultats intermédiaires pourront être présentés en séminaire de recherche à l'IPP et en séminaire inter-administrations à la DREES, afin de bénéficier des réactions des participants pour orienter au mieux la suite des travaux.

Profil recherché

- Docteur.e depuis moins de cinq ans en économie, sociologie, démographie, économétrie ou statistique ;
- De solides compétences en statistiques et méthodes quantitatives ;
- Maîtrise du logiciel R ;
- Une connaissance de la thématique des proches aidants serait un plus.

Contrat, durée, rémunération, date de prise de poste souhaitée

Le·a post-doctorant·e sera rattaché·e juridiquement à PSE - École d'économie de Paris.

Le contrat proposé est un contrat de 2 ans.

La rémunération mensuelle proposée est de 3 200 euros bruts.

Le lieu principal de travail est la DREES, Tour Olivier de Serres, 78-84, rue Olivier de Serres, 75015 Paris.

Le lieu secondaire de travail est l'IPP, 48 boulevard Jourdan, 75014 Paris 14ème.

La date de prise de poste souhaitée est le 1^{er} avril 2024.

Contacts

Les dossiers de candidature (CV, résumé de thèse et lettre de motivation) devront être adressés à la fois à :

- madame Emmanuelle Nauze-Fichet, cheffe du bureau « jeunesse et famille » de la DREES, responsable du projet pour la direction (emmanuelle.nauze-fichet@sante.gouv.fr),
- madame Léa Toulemon, responsable du projet pour l'IPP et tuteur universitaire du·de la postdoctorant·e (lea.toulemon@ipp.eu),
- madame Delphine Roy, cheffe du pôle « santé et autonomie » de l'IPP (delphine.roy@ipp.eu).

Les dossiers doivent être envoyés avant le 1^{er} février 2024.

Des entretiens seront organisés courant février 2024.